

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 11
Nombre de Procurations : 5
Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 65

VOTES : 65 Contre : 0 Pour : 65
Date de convocation : 13/11/2023

DÉLIBÉRATION N° 4.7 **DECISION MODIFICATIVE N° 1** **BUDGET ANNEXE DES PORTS** **GERES EN REGIE 2023**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Jean-Luc SECHET, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN-GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU-GOBIN, Claude CAUDAL, Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, Isabelle DELANOY-CORBLIN.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Didier CADRO, excusé ; Adrien RYO ; Laurent DUBOST, pouvoir à Lydia MEIGNEN ; Jean MONTAVILLE, pouvoir à Jean-Michel BRARD ; Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER ; Christine LE RIBOTER, pouvoir à Isabelle DELANOY-CORBLIN ; Philippe CAILLON, pouvoir à Sylvie GOSLIN.*

Secrétaire de séance : Sylvie GOSLIN

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;
Vu l'article R. 2221-72 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les instructions comptables et budgétaires M4 ;
Vu sa délibération n° 4.1 du 15 janvier 2020 décidant que le budget annexe des ports en régie du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique serait présenté sous la nomenclature budgétaire M4 ;
Vu sa délibération n° 4.1 du 23 janvier 2023, portant sur les orientations budgétaires du syndicat mixte ;
Vu sa délibération n° 4.2 du 10 mars 2023, portant approbation du budget annexe des ports en régie pour l'année 2023 ;

Vu sa délibération n° 4.11 du 30 juin 2023, portant approbation du budget annexe des ports en régie ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires par chapitre ;

Entendu le rapport de la Présidente,

Il est nécessaire de prévoir des crédits complémentaires sur le chapitre 011 « *charges à caractère général* ». Plusieurs interventions non prévues lors du vote du budget primitif ont dû être réalisées (incidences suite aux travaux sur la nouvelle station à carburant à la Gravette, retrait du sable suite à la tempête Ciaràn, entretien des potences, intervention sur la navette de la Pointe Saint-Gildas...) impactant d'autant les besoins en crédits budgétaires.

SECTION D'EXPLOITATION

En recettes

Aucun mouvement budgétaire n'est à enregistrer.

En dépenses

Les crédits du **chapitre 011** charges à caractère général augmentent de 20 000€ pour les porter à 130 000€.

Les crédits du **chapitre 68** dotations aux provisions baissent de 20 000€ et sont ramenés à 150 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Aucun mouvement n'est à enregistrer en dépenses ou en recettes d'investissement.

Ainsi, la décision modificative n° 1 du Budget annexe des ports en régie SPIC 2023 s'équilibre, en dépenses et en recettes, à :

- **0€** pour le fonctionnement
- **0€** pour l'investissement

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n° 1 du Budget annexe des ports en régie (SPIC) 2023, telle qu'annexée à la présente délibération ;

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 20 novembre 2023

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME
LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE DE LOIRE-
ATLANTIQUE**


Lydia MEIGNEN